Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Association sécheresse 86 (ADS86) du jeudi 13 octobre 2016.

L'assemblée générale de l'association sécheresse 86 s'est tenue le jeudi 13 octobre 2016 à Fontaine le Comte et a réuni environ 80 personnes concernées par les dégâts liés à la sécheresse.

Après les remerciements d'usage, le Président a rappelé l'objet de l'association et commenté l'ordre du jour.

1 - Rapport d'activités :

L'association compte 178 adhérents, en hausse par rapport à l'exercice précédent, ce qui confirme les nombreux dégâts causés par les sécheresses de ces dernières années, notamment 2015 et 2016, et ceci, malgré qu'aucun arrêté de catastrophe naturelle concernant les communes de la Vienne ne soit paru depuis 2012.

Nos experts ont effectué 83 visites et parcouru 5 556 kms. Là aussi les demandes sont en hausse et concernent surtout des désordres liés à la sécheresse des années 2015-2016.

Les visites et les appels téléphoniques à nos permanences sont aussi en constante progression ainsi que les courriers et mails (+ 43 %) reçus sur notre site.

Ces chiffres montrent bien la vitalité de notre association et son utilité pour les propriétaires souvent désemparés devant les dégâts importants apparus sur leurs immeubles.

Point sur les dernières sécheresses :

Sécheresse 2009 : la Cour administrative d'appel de Bordeaux a rejeté le recours que nous avons formulé afin de faire reconnaître l'état de CAT-NAT pour certaines communes de la Vienne.

Le conseil d'administration a décidé de ne pas nous pourvoir en cassation.

Les derniers arrêtés reconnaissant des communes de la Vienne en état de catastrophe naturelle datent de 2012 et concernent la sécheresse 2011. Aucun autre arrêté n'est paru depuis malgré les nombreuses demandes déposées. Nous ne savons pas ce qu'il en sera de 2016.

2 - Rapport financier du trésorier M. Janick Louis :

Recettes of (subv. con	l'entrée créditrice au 1/10/2015 exercices 2015-2016, dont mmunales 1 399,00 - cotisations 1 780,00 - éplac.experts 2 503,30 -divers 154,87)	7 223,62 5 837,17
(assuranc	exercice 2015-2016 es 461,59 - déplacements 4 074,34 - frais nement 920,45)	5 456,38
Solde au 30/09/2016 soit c./courant 3 113,86 livret 4 490,55		7 604,41

Les rapports sont adoptés à l'unanimité.

3 - Election au conseil d'administration :

Ainsi que vous en aviez été informé, trois membres quittent le CA dont le trésorier pour cause de déménagement et le président en fin de mandat.

Malgré nos demandes pressentes, une seule personne, élue à l'unanimité, s'est présentée pour occuper le poste de trésorier.

En conséquence, le CA se réunira dans les jours qui viennent pour décider de l'avenir de l'association et, éventuellement, de sa dissolution s'il s'avérait impossible de former le bureau faute de volontaires.

Ce dernier recours serait évidemment très dommageable pour tous les sinistrés.

4 - Questions à nos experts :

- M. Rogari présente à l'assemblée M. Edmond Gendarme, architecte - expert en BTP, qui pourra, à l'avenir, effectuer les visites avec lui.

Mrs Rogari et Gendarme rappellent certaines règles relatives à la déclaration en mairie et aux assurances, ainsi que leur rôle qui consiste en un diagnostic des dégâts et une assistance lors de la visite de l'expert des assurances.

Par contre, nos experts bénévoles n'ont pas pouvoir de décision dans la prise en charge des sinistres provoqués par la sécheresse, de même que l'association ne peut en aucun cas se substituer aux sinistrés.

Cependant ils peuvent intervenir ponctuellement pour des conseils et des avis techniques sur les travaux à effectuer.

Nos deux experts répondent ensuite aux questions particulières, ou d'ordre général, posées par le public.

Enfin, il est possible de se documenter sur notre site internet : ads86.org régulièrement abondé de documentations techniques et des comptes rendus des assemblées générales de ces dernières années.

L'assemblée générale est clôturée à 22 h 45.

Dernière minute : (voir §3)

Lors de sa réunion mensuelle du 7 novembre 2016, le conseil d'administration d'ADS86, bien qu'incomplet du fait de l'absence de candidats lors des élections, a décidé de poursuivre l'action de l'association.

Les cotisations annuelles restent à 10 €. Elles peuvent être réglées par chèque à l'ordre d'ADS86 et envoyées à : ADS 86 - Esplanade des citoyens, Mairie, 86240 Fontaine le Comte.

Une carte d'adhérent vous sera alors envoyée. Vous voudrez bien la compléter de vos nom-prénom-adresse-téléphone-mail-nom de votre assurance et renvoyer le coupon destiné à ADS86 à l'adresse ci-dessus.

Vous pouvez aussi régler vos cotisations lors de nos permanences, les deuxième et quatrième mercredis de chaque mois, à la mairie de Fontaine le Comte.

Pour un bon fonctionnement de l'association, deux postes restent à pourvoir au conseil d'administration. Toute personne volontaire serait bienvenue pour venir renforcer l'équipe.

ح